



**Secrétariat de la CSS du Havre**  
Xavier BAUDE  
pref-sp-havre-cabinet@seine-maritime.gouv.fr

Le Havre, le 25 février 2022.

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DU HAVRE ET DU HAVRE-ANTIFER  
Compte rendu de la réunion du 17 novembre 2021**

La séance de la commission de suivi de site (CSS) de la zone industrialo-portuaire du Havre et du Havre-Antifer s'est tenue à la CCI du Havre, sous la présidence de Mme Vanina NICOLI, sous-préfète du Havre.

**Préambule**

Mme NICOLI introduit la séance et présente l'ordre du jour.

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 août 2021**

Mme NICOLI demande si le compte rendu peut être approuvé.

Au paragraphe 2.2 relatif au retour d'information sur les incidents par les exploitants, M. DELPECHES souhaite modifier le terme « souvent » par « parfois », dans la phrase : « M. DELPECHES indique que les personnels ont souvent leurs manches retroussées ou des gants pas assez hauts pour recouvrir les poignets ».

Hormis cette demande de modification, le compte rendu est approuvé.

**2. Intervention du SIRACEDPC : retour d'information sur les groupes de travail sur la révision du PPI du Havre**

Mme BLOQUEL restitue les échanges des participants aux différents de groupes de travail sur la révision du PPI du Havre. Elle présente notamment le futur périmètre du PPI de la ZIP du Havre. Elle rappelle le calendrier des étapes de la mise à jour du PPI pour l'année 2022 préalablement à son approbation par le Préfet de la Seine-Maritime.

En réponse à la question posée par M. ROLLAND, Mme BLOQUEL confirme que le dispositif cell broadcast sera intégré et pris en compte dans la rédaction du PPI.

M. VALIN souhaite savoir si le groupe de travail a tenu compte du retour d'expérience de l'incendie Normandie logistique LUBRIZOL pour la gestion des prélèvements d'air. Mme BLOQUEL indique que le groupe de travail « gestion de crise / post accident » a été spécifiquement créé pour tenir compte des enseignements tirés de l'incendie Normandie logistique LUBRIZOL et pour intégrer les enjeux liés aux prélèvements d'air et de risques sanitaires.

M. DELPECHES revient sur plusieurs points et formule plusieurs questions :

- S'agissant des canaux d'alerte, comme Allo industrie, il souligne l'impossibilité d'informer tout le monde par le même canal d'information. Aussi, il souhaite savoir si en cas de sinistre les membres de la CSS peuvent recevoir une information plus technique et détaillée que celle diffusée à la population via les réseaux habituels.
- Il souhaite également savoir si les points de bouclage et les points d'évacuation sont liés et adaptés en fonction de l'évènement (sens des vents...), notamment pour que la population puisse évacuer une zone à risque en fonction des points de bouclage retenus.
- Il demande si le gestionnaire d'un pipe est associé à la gestion d'incident en cas de fuite souterraine d'un pipe.
- Il souhaite pouvoir consulter la convention relative au déclenchement des sirènes d'alerte à la population qui a été passée entre le Préfet de la Seine-Maritime et Le Havre Seine Métropole est consultable.
- Il souhaite savoir si les groupes hospitaliers sont associés aux réflexions concernant la gestion post accident.

Mme BLOQUEL répond aux questions de M. DELPECHES :

- Allo industrie est un moyen utilisé par les industriels pour diffuser de l'information (planification d'un exercice POI...). Dans le cadre du PPI, les membres de la CSS ne sont pas identifiés comme un vecteur d'alerte prioritaire en cas d'évènement, en particulier en phase d'alerte. Néanmoins, les membres reçoivent toujours un retour d'information sur les incidents a posteriori.
- La définition des points de bouclage doit notamment permettre d'identifier les points d'entrée pour les secours. La problématique d'évacuation de la zone n'a pas encore été abordée dans le cadre de la révision du PPI. Les réflexions seront conduites dans un deuxième temps pour traiter ce point particulier. Toutefois, il convient de rappeler qu'avant d'évacuer une zone, le premier réflexe est de se mettre à l'abri. Les paramètres météorologiques comme le sens du vent seront nécessairement pris en compte en cas d'évacuation.
- La gestion des canalisations n'est pas traitée dans le PPI. Ce cas de figure est traité dans d'autres dispositifs (d'autres plans).
- Les groupes hospitaliers ont bien été intégrés dans les réflexions sur la révision du PPI.
- La convention entre le Préfet de la Seine-Maritime et Le Havre Seine Métropole est annexée au PPI, elle est donc consultable dans le PPI actuel. Le Préfet de la Seine-Maritime sera le directeur des opérations de secours en cas d'évènement et c'est à ce titre qu'il a signé la convention avec la Communauté urbaine.

Mme NICOLI indique que dans la mesure où le nouveau périmètre PPI est élargi et intègre des communes du Calvados et de l'Eure, il convient de bien structurer l'information vers les deux préfets concernés. Mme BLOQUEL indique qu'il s'agirait effectivement d'une procédure interne notamment pour articuler l'action des Préfets lors du déclenchement des sirènes.

M. DELLERIE signale que les communes ne sont pas toujours couvertes correctement par le réseau de téléphonie ce qui ne permet pas d'alerter la population. En particulier, la commune de Sandouville n'est pas équipée d'antenne relais en raison de la loi littorale qui limite leur implantation. Mme NICIOLI précise que le ministère chargé des transports a confirmé qu'il n'est pas possible de construire un nouveau mât. Par ailleurs, par une décision du 11 juin 2021 (n°449.840), le Conseil d'Etat a confirmé que les stations relais de téléphonie mobile sont, à l'instar de toute autre construction, soumises aux exigences de la loi Littoral et ne peuvent donc être implantées, sur le territoire des communes littorales, qu'au sein ou en continuité des espaces urbanisés. En complément, Mme BLOQUEL précise que différents moyens d'alerte utilisent la téléphonie mobile de manière privilégiée. Lorsque la préfecture est dans l'incapacité de joindre un interlocuteur, le message est ensuite réitéré. M. BARON préconise le développement de petites antennes, moins dangereuses que les grandes antennes, afin de couvrir les zones blanches. M. LECOQ indique que le développement de la 5G permettra sans doute à l'avenir de couvrir les zones blanches.

M. CHAPELLE souhaite savoir s'il y a eu une réflexion sur le bouclage de l'A131. Mme BLOQUEL précise que cet aspect n'a pas encore été traité dans la révision du PPI, notamment parce que les gestionnaires des réseaux routiers n'étaient pas présents dans les groupes de travail.

### 3. Retour d'information sur déclenchement du POI, du 16 septembre 2021, chez SYNTOMER (ex-OMNOVA)

M. MONGORY, Directeur de site de SYNTHOMER présente le retour d'information sur le déclenchement du POI du 16 septembre 2021. Il tient à s'excuser pour l'envoi en retard de la présentation, car il était en déplacement. Il s'excuse également au nom de SYNTHOMER des inquiétudes causées par l'incident.

Il présente l'usine, les sites de production, les effectifs, la localisation du site. Il revient sur la chronologie des événements. Il insiste sur le fait que les équipes du matin ont réagi dans les temps, impartis et que les équipes sont entraînées et formées pour répondre à ce type d'incident, à savoir une défaillance dans la capacité de refroidissement. La cause de l'incident n'est pas liée au manque de réaction des équipes.

Dans le cas présent, c'est une succession d'événements qui n'ont pas permis de résoudre les problèmes liés au système de refroidissement par eau. La chronologie des faits et les différentes défaillances sont précisées dans la présentation power point de Synthomer. Au final, le chef de quart décide de déclencher le POI à 9h15. M. MONGORY précise que le système d'alerte Whatsapp ne fonctionnait pas, pour alerter les voisins, aussi Total fluides a pris le relais auprès des autres directeurs de la zone.

M. VALIN souhaite savoir à quelle température fonctionne le réacteur, s'il y avait une soupape, ainsi que les volumes des fluides qui entrent dans le réacteur ? M. MONGORY n'a pas le détail de la température. Il confirme qu'il y avait bien une soupape et que les volumes sont précisés dans la présentation power point.

Mme NICOLI indique que la chronologie présentée par Synthomer ne correspond pas à la chronologie établie par les services de l'État. Elle insiste également sur le fait qu'il faut appeler immédiatement les services de l'État à chaque déclenchement d'un POI. Il ne faut pas attendre, car les services de l'État ne sont pas sur place, ce qui peut être préjudiciable dans la gestion de l'événement. M. MONGORY tient compte de cette observation et en tiendra compte à l'avenir.

M. CHAPELLE observe qu'en cas d'incident, les mesures sur la santé des personnes sont généralement oubliées, alors que la durée d'exposition peut être fondamentale. Il souhaite savoir si des mesures sur le personnel ont été réalisées. M. MONGORY indique que toutes les décisions prises pendant l'incident ont été discutées notamment avec le SDIS. Au cours de l'incident, il n'est pas paru nécessaire de faire des mesures sur le personnel au regard des informations qui étaient à leur disposition. Il explique également qu'il n'y a pas eu de rejet toxique au-delà des limites des propriétés.

M. DELPECHES souhaite connaître la pression en marche normale de la pompe, ainsi que la situation dans l'usine suite au déclenchement du POI ? M. MONGORY précise que la pompe peut monter jusqu'à 15/20 bars. Les personnels ont pu sortir des salles de crise uniquement après validation du SDIS.

M. LECOQ se demande comment l'opérateur peut deviner qu'il manquait de l'eau dans la réserve et quelles sont les actions correctives mises en place ? Mme DESPORTES indique qu'il y a eu une coupure électrique générale sur la zone fin août. En préventif, les opérateurs ont lancé une procédure d'inhibition. Mais la solution de shortstop n'a pas été videngée. C'est pourquoi le réservoir ne contenait pas d'eau. M. MONGORY apporte des précisions complémentaires en indiquant que la procédure de renouvellement quotidien du shortstop n'a pas été respectée. En outre, il apparaît que la consigne n'était pas suffisamment claire, car le personnel ne s'est pas assuré que le bac contenait de l'eau. Synthomer a donc réalisé un rappel de consigne auprès de l'opérateur. M. MONGORY indique que le groupe Synthomer va investir pour automatiser le système de shortstop et ainsi éviter d'exposer les personnels et de reproduire ce type d'incident.

M. CHAPELLE précise que la cause racine est le non refroidissement du réacteur. Il souligne que les bacs doivent être transparents pour faciliter le contrôle visuel par le personnel et donc contrôler plus facilement la présence d'eau.

M. LECOQ attire l'attention sur le fait, que les failles se sont multipliées. Il note et insiste sur la nécessité d'avoir plusieurs systèmes de sécurité pour parer à des défaillances multiples.

M. MONGORY indique que le panache toxique n'a pas été dépassé.

Au regard de la multiplicité des défaillances, M. BARON demande quand ont été réalisées les dernières remises à jour des procédures et des outils de production ? M. MONGORY rappelle que le système de flotteur archaïque est à l'origine de l'incident ce qui a confirmé l'urgence d'investir dans des systèmes automatisés.

M. BENAOUA précise que le groupe Total Fluides a vécu très concrètement cet incident en tant que voisin. Il souhaite souligner que la communication a très bien fonctionné pour Total fluides, en particulier le groupe whatsapp. Il souhaite saluer la transparence du groupe Synthomer, car le personnel de Total a été confiné pendant deux heures. Le groupe a pu avoir des échanges réguliers avec les services de l'État ce qui a permis de rassurer le personnel. Il souhaite également remercier Synthomer qui a bien voulu participer au CSSCT de Total Fluides pour échanger sur cet évènement.

#### **4. Bilan déchet de la société OSILUB pour les années 2019 et 2020 :**

M. DOSNON présente le bilan déchet de la société OSILUB.

En réponse à la question posée par M. DELPECHES, M. DOSNON confirme que le terrain appartient à l'autorité portuaire et que OSILUB loue le terrain.

M. LECOQ exprime son inquiétude au regard des chiffres présentés au slide n° 7 relatif au marché des lubrifiants et des huiles usagées en France, car le mode de traitement des déchets par régénération baisse depuis 2015. M. DOSNON indique qu'en effet la loi du 10 février 2020 dite de lutte contre le gaspillage a pour obligation de faire monter le pourcentage de régénération et prévoit une responsabilité élargie du producteur.

M. DELPECHES demande s'il y a des projets de captage d'oxydes d'azote (NOx) ? M. DOSNON confirme que la société n'est pas actuellement conforme sur le rejet de NOx. OSILUB n'a pas de projet d'investissement car le coût est trop élevé et les technologies actuelles ne semblent pas assez efficaces. Il indique qu'en cumul annuel, le rejet de NOx reste en dessous des normes.

Mme LEROY souhaite savoir pourquoi la répartition RVO - VGO a évolué depuis l'enquête publique initiale ? Elle revient également sur les rejets gazeux moyens annuels et souhaite savoir s'il y a des dépassements ponctuels ? M. DOSNON indique que dans l'enquête publique initiale, il était effectivement prévu de faire du VGO. Puis ils ont basculé vers des huiles de base pour fabriquer un produit fini directement utilisable par les industriels, ce qui explique la nouvelle répartition RVO - VGO. Il précise qu'il n'y a pas de dépassement sur tous les paramètres à l'exception du NOx où le dépassement est quasi permanent. En particulier, il précise que les valeurs et les concentrations de COV sont très faibles de l'ordre de 1 ppm (1 partie pour million).

#### **5. Bilan déchet de la société SUEZ RV VAL Estuaire pour l'année 2020 :**

M. GIRARDET présente le bilan déchet de la société SUEZ RV VAL de l'année 2020.

M. LECOQ relève qu'on voit clairement la provenance des déchets, mais on ne connaît pas leur destination. M. GIRARDET précise que le site reçoit cinq grandes familles de déchets entrants. En revanche, le site génère un panel très large de flux sortants avec 90 qualités différentes. C'est pourquoi la présentation power ne détaille pas les flux sortants.

En réponse aux questions posées par Mme LEROY, M. GIRARDET précise que les machefers de la région parisienne correspondent à des produits non dangereux (UIOM) et que les prélèvements sur l'atmosphère sont réalisés sur des périodes de 2 heures.

M. LECOQ demande si la société a déjà envisagée d'installer des cellules photovoltaïques au regard de la surface de la toiture (5 ha). M. GIRARDET indique que le bâtiment date des années 70, et la charpente ne permet pas de supporter le poids des panneaux solaires.

## **6. Bilan SGS par Synerzip :**

M. VILLEVAL présente la synthèse des bilans SGS des 17 sites SEVESO de la ZIP du Havre. Il indique notamment que 14 sites SEVESO ont installé l'application zyp'alerte, soit 207 contacts intégrés dans la base mutualisée.

M. LECOQ salue le travail réalisé et demande ce qui peut être encore optimisé notamment sur le volet PMA-AE ? Il souligne que Alban BRUNEAU est Maire de Gonfreville-l'Orcher et est le nouveau président de l'association des maires AMARIS (association nationales des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs), ce qui est très intéressant et important pour le territoire de la ZIP du Havre. Il souligne également l'importance de la CSS du Havre qui est un espace où les acteurs peuvent échanger en toute transparence et qui permet d'engager des dynamiques de territoires comme la création de Synerzip.

M. VILLEVAL signale que la culture risque majeur et de l'intervention restent encore très insuffisantes en France. Synerzip travaille donc avec LaugiConcept pour améliorer notamment la culture de l'intervention.

M. DELPECHES indique que par le passé chaque exploitant présentait son propre bilan SGS, ce qui permettait d'avoir des informations sur les CSSCT. La présentation synthétique de l'ensemble des bilans est intéressante. Néanmoins, il souhaite que les Comités Sociaux et Economiques (CSE) soient mentionnés dans le bilan global SGS. Il relève également que certaines entreprises n'ont pas de CSE. Il note également que les exercices réalisés avec la DREAL ne sont pas mentionnés dans le bilan SGS. M. VILLEVAL précise que l'association Synerzip cherche à uniformiser les bilans de chaque entreprise pour réaliser plus facilement leur synthèse. L'association travaille dans un esprit d'uniformisation avec la ZIP de Port Jerome.

## **7. Retour d'information sur une pollution au SO2, du 4 octobre 2021, chez TOTALENERGIES :**

M. DEMARGNE présente le retour d'information sur la pollution SO2 du 4 octobre 2021.

En réponse à la question posée par M. LECOQ, M. DEMARGNE indique que les tests de sécurité sont plus fréquents en réponse à une recommandation de la DREAL, mais celle-ci n'est pas prévenue à chaque programmation de test de sécurité. Par contre, c'est un point examiné lors des inspections de la DREAL.

M. CHICOT demande pourquoi les torchages sont de plus en plus bruyants ? M. DEMARGNE précise que le débit mètre de la torche n° 7 est en maintenance ce qui génère plus de bruit.

## **8. Bilan PPRT :**

Mme VISTE présente l'état d'avancement des mesures PPRT (mesures foncières, accord local, les entreprises en zone bleue).

M. DELPECHES demande quelles sont les actions de formation et les mesures de mise à l'abri pour les entreprises de transport ? M. VILLEVAL indique que les entreprises de transport sont prises dans le même contexte que les autres activités. Synerzip travaille avec les opérateurs de transport pour mettre en place une politique de la gestion de leurs personnels nomades. Synerzip travaille sur des accompagnements spécifiques avec LIA et des chauffeurs de bus.

M. LECOQ souligne que le niveau de protection des personnels nomades n'est pas encore à niveau. Il y a un sujet sur les personnels nomades tous modes de transport confondus. Il constate que les députés de l'assemblée nationale ne sont pas assez sensibilisés à la problématique des risques, ce qui ne permet pas d'adopter des lois sur cette thématique. Il relève également que les éléments de communication (panneaux d'affichage) sont très insuffisants pour informer la population qu'elle entre dans une zone de risque. En complément, Mme NICOLI précise que le trafic de transit n'est pas suffisamment pris en compte. Si l'énoncé du problème paraît évident, les réponses restent encore à définir. Les services de l'État ne perdent pas de vue cette problématique.

M. DELPECHES souligne que le trafic et les flux routiers n'ont pas diminué, ce qui accroît le risque sur la zone industrielle.

M. BAUDE présente le volet habitat du PPRT en raison de l'indisponibilité de la DDTM76.

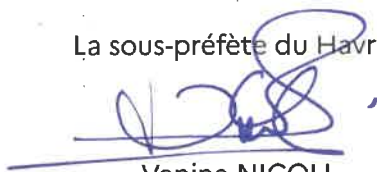
## 9. Questions diverses :

M. DELPECHES note que la veille réglementaire n'a pas été abordée au cours de la CSS. Mme NICOLI précise que l'ordre du jour était chargé, ce qui n'a pas permis de traiter ce sujet.

## 10. Conclusion :

L'ordre du jour étant épuisé, Mme NICOLI clôt la séance à 18 h. La prochaine réunion plénière aura lieu le 10 mars 2022.

La sous-préfète du Havre,



Vanina NICOLI

**Annexe n° 1 : Liste des membres de la CSS et présence des membres à la CSS du 17 novembre 2021**

collège	membres	titre / structure	Présence
Administration	Mme Vanina NICOLI	Sous-préfète du Havre	Présente
Administration	M. Xavier BAUDE	Adjoint au chef de cabinet, sous-préfecture du Havre	Présent
Administration	Mme Sandrine DAGBERT	Adjointe à la cheffe du bureau collectivités locales et environnement, sous-préfecture du Havre	Excusée
Administration	M. Guillaume LERICOLAIS	Sous-préfet de Lisieux	Excusé
Administration	M. Lionel GUERET-LAFERTE	Directeur du SIRACEDPC, préfecture de la Seine-Maritime	Excusé
Administration	M. Laurent MABIRE	Directeur adjoint du SIRACEDPC, préfecture de la Seine-Maritime	Excusé
Administration	Mme Ludivine BLOQUEL	SIRACEDPC 76 / Cheffe du bureau de la gestion de crise et de la planification	Présente
Administration	M. Stéphane MICHEL	DREAL Normandie / chef de l'UD Le Havre	Présent
Administration	Mme Nathalie VISTE	DREAL Normandie / adjointe au chef de l'UD Le Havre	Présente
Administration	M. Guillaume CHRETIEN	DDTM 76 / chargé de mission PPRT	Excusé
Administration	Mme Laetitia KUBIAK	DDTM76/SPERIC/ chargée d'études prévention des risques technologiques	Excusée
Administration	Mme Carole LANGRAND	DDTM76/ Cheffe du STH	Excusée
Administration	M. Miguel SANTIAGO	DDTM76/STH	Excusé
Administration	M. Philippe GARBE	DDETS	Excusé
Administration	Mme Delphine BRILLAND	DDETS	Excusée
Administration	M. Jérôme LEBOUARD	ARS Normandie	Excusé
Administration	Mme Aurélie VAN DUFFEL	ARS Normandie	Excusé
Administration	M. Pierre RISPAIL	SDIS 76	Présent
Administration	M. Jacques ALLARDIN	SDIS 14	Excusé
Elus	Mme Marie-Laure DRONE	Adjointe au maire du Havre chargée de la sécurité	Présente
Elus	M. Alban BRUNEAU	Maire de Gonfreville-l'Orcher	Excusé
Elus	M. Marc GUERIN	Mairie de Gonfreville-l'Orcher / Adjoint au maire	Présent
Elus	Mme Christine MOREL	Maire de Harfleur	Excusée
Elus	Mme Avelyne CHIROL	Maire de Rogerville	Excusée
Elus	M. Jean-Michel ARGENTIN	Maire de Oudalle	Présent
Elus	M. Jacques DELLERIE	Maire de Sandouville	Présent
Elus	Mme LEMOINE	Maire de Saint-Vigor-d'Ymonville	Présente
Elus	Mme VANDENHAUTE	Mairie de Saint-Jouin-Bruneval / Adjointe au maire	Présente
Elus	M. Nicolas PUBREUIL	CC du Pays d'Honfleur-Beuzeville	Excusé
Elus	Mme Martine HOUSSAYE	CC du Pays d'Honfleur-Beuzeville	Excusée
Riverains	Mme Annie LEROY	Ecologie pour Le Havre	Présente
Riverains	M. Xavier LEMARCIS	Ecologie pour Le Havre	Excusé
Riverains	M. Michel AUVRAY	Vice-président d'Estuaire Sud	Présent
Riverains	M. Mickaël BARON	Oxygène Estuaire	Présent
Riverains	M. Jean-Pierre THOURET	Comité du quartier des neiges de défense et de protection de l'environnement	Excusé
Riverains	M. Arnaud LABAT	SOS Estuaire	Excusé
Riverains	M. André VALIN	Association des côtes blanches	Présent

Riverains	M. François HAAS	CCI Seine-Estuaire	Présent
Riverains	M. Sébastien MORO	HAROPA Port / DT Le Havre	Présent
Exploitants	Mme Véronique DEFERT	Responsable QHSE d'ALKION terminal Le Havre	Présente
Exploitants	Mme Lucie GUITON	Responsable QHSE de CARE	Présente
Exploitants	M. Philippe LESAGE	directeur QHSE de CHEVRON ORONAITE SA	Excusé
Exploitants	M. Olivier CLAVAUD	Directeur industriel et logistique CHEVRON	Présent
Exploitants	Mme Adeline FELDMAN	Responsable du département HSE et ASIP CIM du Havre et d'Antifer	Excusée
Exploitants	M. Nicolas WOLTER	Chef du département QHSE d'ERAMET	Excusé
Exploitants	M. Nicolas ADAM	Directeur de LUBRIZOL Oudalle	Excusé
Exploitants	Mme Laurence RODRIGUES	LUBRIZOL Oudalle	Présente
Exploitants	M. Jean-Léon ETCHEBES	Directeur de NORGAL	Excusé
Exploitants	M. Guillaume LEBERTOIS	NORGAL / responsable HSE	Présent
Exploitants	M. François MONGORY	SYNTHOMER / Directeur	Présent
Exploitants	Mme Virginie DESPORTES	SYNTHOMER / SHE Manager	Présente
Exploitants	M. Emmanuel HORLAVILLE	SEPP / Directeur QSE	Présent
Exploitants	M. Philippe DURAND	Directeur de SHMPP	Présent
Exploitants	M. Damien LEBAIR	Chef de centre SIGALNOR	Présent
Exploitants	M. Karim BENAOUA	Directeur général de TOTAL fluides	Présent
Exploitants	M. Erwan KEROMEST	Directeur Total plateforme de Normandie	Excusé
Exploitants	M. Vincent DEMARGNE	Directeur adjoint, direction des opérations de raffinage, TOTAL plateforme de Normandie	Présent
Exploitants	M. Johan LABBY	Directeur de YARA	Excusé
Exploitants	M. Marcel VARDOT	YARA	Présent
Exploitants	M. Antoine GIRARDET	SUEZ RV VAL Estuaire / Directeur	Présent
Exploitants	Mme Céline BENARD	SUEZ RV VAL Estuaire / Responsable de site	Présente
Exploitants	Mme Marie VEREECKE	Directrice générale d'OSILUB	Excusée
Exploitants	M. Arnaud DOSNON	OSILUB / Responsable de site	Présent
Exploitants	M. François THUILLIER	Directeur général de SEDIBEX	Excusé
Exploitants	M. Franck VEILLON	SEDIBEX	Excusé
Exploitants	M. Laurent GALLIEN	SEREP / Directeur général	Excusé
Exploitants	M. Alexandre MARTINET	SEREP / Directeur QHSE	Excusé
Salariés	M. Eric LE TOUZÉ	Membre élu du CSSCT de CHEVRON-ORONITE	Présent
Salariés	Mme Christèle DENEUX	Membre élu du CSSCT de CHEVRON-ORONITE	Présente
Salariés	M. Thierry ROLLAND	Secrétaire du CSE LUBRIZOL Le Havre	Excusé
Salariés	M. Sylvain CHAPELLE	SYNTHOMER	Présent
Salariés	M. Julien L'HERMITTE	Délégué du personnel de SHMPP	Excusé
Salariés	M. Olivier VAN RUYMBEKE	Membre élu du CHSCT de TOTAL Fluides	Excusé
Salariés	M. Gilles RECHER	Membre élu du CHSCT de TOTAL Fluides	Présent
Salariés	M. Charles LEONARD	Délégué du personnel YARA	Présent
Salariés	M. Franck VEILLON	Secrétaire du CHSCT de SEDIBEX	Excusé
Salariés	M. Stéphane LAINÉ	Membre du conseil d'administration de l'UL CFTC du Havre	Excusé
Salariés	M. Thierry DELPECHES	Représentant de l'UL FO du Havre (TOTAL PN)	Présent



Salariés	M. Jean-Marc COLLANGE	Représentant de l'UL CGT-FO Le Havre	Excusé
Pers. qualifiées	M. Jean-Paul LECOQ	Député de la Seine-Maritime	Présent
Pers. qualifiées	Mme Virginie PAPE	ORMES	Présente
Pers. qualifiées	M. Jérôme CORTINOVIS	ATMO NORMANDIE	Présent
Pers. qualifiées	M. Michel REVEILLERE	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	Excusé
Pers. qualifiées	M. Jean-Michel VILLEVAL.	SYNERZIP-LH - Délégué général	Présent
Pers. qualifiées	M. Ludovic BLAY	SYNERZIP	Présent
Pers. qualifiées	M. Alexandre COUTURIER	SYNERZIP	Présent

